

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 298

Artikel: Alliance internationale pour le suffrage et l'action civique et politique des femmes : vinct-cinquième anniversaire : 1904-1929 : convocation au XIe congrès : Berlin : (17-22 juin 1929)

Autor: Corbett Ashby, Margery I. / Chapman Catt, Carrie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

<p>ABONNEMENTS</p> <p>SUISSE..... Fr. 5.— ETRANGER... » 8.— Le Numéro.... » 0.25</p>	<p>DIRECTION ET RÉDACTION</p> <p>M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny Compte de Chèques I. 943</p>	<p>ADMINISTRATION</p> <p>M^{lle} Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest</p>	<p>ANNONCES</p> <p>12 insert. 24 insert. La case, Fr. 45.— 80.— 2 cases, » 80.— 160.— La case 1 insertion: 5 Fr.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: A relire au début de l'année nouvelle. — XXV^e anniversaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes: convocation au XI^e Congrès (Berlin, juin 1929); programme provisoire du Congrès. — *In Memoriam*: Alfred de Meuron; Eglantyne Jebb; E. G.D. — Pour l'an qui vient... — De ci, de là... — La vie féminine artistique en Suisse: Jeanne VUILLIOMENET (avec cinq illustrations). — Les femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale: A. LEUCH-REINECK. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Notre bibliothèque: *Cinq épisodes d'une vie*. — Carnet de la Quinzaine.

A relire au début de l'année nouvelle

On reconnaît l'éroussement de la conscience à l'incapacité d'indignation, qu'il ne faut pas confondre avec la mansuétude de la charité, ni avec la réserve de l'humilité. AMIEL.

Le devoir que tu devines te lie dès l'instant où tu l'as deviné. AMIEL.

Vouloir, avoir du caractère, de la fermeté d'esprit, de la résistance et de l'entrain, de la passion et de la modération, du feu et du sang-froid, ce sera éternellement la première condition vitale. Ch. WAGNER. (Ce qu'il faudra toujours.)

Toute cohésion, toute force suppose une dose d'abnégation, et le sacrifice de notre fantaisie personnelle. Mais ces sacrifices-là sont toujours féconds. Ils créent du bonheur et de la vitalité.

Ch. WAGNER. (Ce qu'il faudra toujours.)

Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

1904-1929

CONVOCAION AU XI^e CONGRÈS

Berlin (17-22 juin 1929)

L'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes invite chaudement tous ses amis à venir célébrer son vingt-cinquième anniversaire, à Berlin, en 1929. C'est dans cette ville, en effet, que l'Alliance fut baptisée du nom qu'elle a porté jusqu'au Congrès de Paris: « Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes », et c'est de cette ville qu'elle partit résolument pour marcher seule dans ses propres voies. A cette époque, cette jeune organisation ne comptait encore qu'une poignée de Sociétés adhérentes, alors que maintenant elle est devenue une vaste Fédération, groupant des Associations affiliées dans 42 pays. Quel progrès triomphant marque l'histoire de ces vingt-cinq années! Lorsque les pionnières de notre mouvement se rencontreront à Berlin l'an prochain — et hélas! combien d'entre elles ne seront plus pour nous qu'une mémoire vénérée — elles pourront, certes, constater avec émerveillement et reconnaissance la réalisation éton-

nante de tant de leurs espoirs d'alors. Il n'est maintenant plus un continent où les femmes ne votent pas. Il n'est plus une profession où les femmes ne soient admises, et le principe de l'égalité de salaire pour l'égalité de travail progresse lentement, mais



Cliché Saffa

Eleonore von MULINEN: *Daphné* (buste)

(Voir article, page 6)

sûrement. En matière d'égalité de la morale, le système odieux de la réglementation du vice, discrédité à peu près partout, disparaît et rapidement, et la Société des Nations compte parmi ses tâches importantes la suppression de la traite des femmes. Dans la plupart des pays, la capacité civile de la femme a été reconvenue, les droits de la femme mariée sont distincts de ceux de son mari, alors qu'à des degrés divers elle a conquis celui de sa propre nationalité. De grandes victoires ont été déjà remportées pour la cause de l'émancipation de la femme; que tous nous aident donc à faire de ce Congrès une manifestation digne de tous ces triomphes; et que tous viennent aussi enregistrer notre promesse de conduire notre grand mouvement jusqu'à son but suprême: la réalisation de la pleine égalité, égalité de libertés, égalité de situations, égalité de possibilités, entre hommes et femmes, et cela dans toutes les circonstances de la vie.

L'Alliance convie en même temps ses 42 Sociétés nationales affiliées, ainsi que ses nouvelles Sociétés, provisoirement affiliées, ou désirant s'affilier, à envoyer à ce XI^{me} Congrès leur délégation complète de déléguées accréditées. Elle adresse aussi une cordiale invitation à toutes les Sociétés féminines, nationales ou internationales, qui ont adopté le même programme qu'elle, à envoyer des déléguées fraternelles, et elle exprime l'espoir que tous ses membres individuels, ainsi que tous ses amis personnels et les partisans du mouvement féministe à travers le monde, assisteront à ce Congrès, montrant ainsi l'intérêt vivant qu'ils portent à notre grande cause.

Si le programme de notre Congrès doit être, pour une large part, une revue triomphante des progrès réalisés durant ces vingt-cinq dernières années, nous n'en oublierons pas pour cela le travail qu'il reste à accomplir. Il nous faut encore conquérir le suffrage féminin dans plusieurs pays d'Europe, en Amérique du Sud, dans la plupart des pays d'Orient. Nous devons envisager tous les problèmes qui se posent en relation avec l'unité de la morale pour les deux sexes, avec la question de la nationalité, avec la situation de la mère non mariée et avec le système des allocations familiales; avec la situation légale de la femme mariée; avec l'emploi des femmes dans la police, avec l'admission des femmes aux carrières libérales, dans l'industrie, dans les services publics. Et enfin, nous aurons aussi à rendre compte du travail accompli par notre Commission de la Paix et de la Société des Nations, créée selon les décisions de notre dernier Congrès, tenu à Paris en 1926.

Notre principal but est maintenant d'instruire les femmes de tous les pays de leurs devoirs de citoyennes, qu'elles possèdent ou non le droit de vote. Les femmes doivent apprendre qu'elles ont à apporter à l'Etat, à la Société, une contribution qu'aucun homme ne peut fournir sous la même forme exactement qu'elles. Elles doivent apprendre à se libérer elles-mêmes de nombreuses conceptions purement masculines, et à insister sur leur propre point de vue relativement aux affaires publiques. Cette éducation des femmes est — après l'obtention du droit de vote — le premier devoir de l'Alliance. Car ce n'est que lorsque les femmes auront appris à travailler pour leur pays et pour l'humanité sur la base de l'indépendance spirituelle qu'elles atteindront à la liberté, au plus haut sens de ce mot. Cette liberté n'est pas encore conquise. La coopération de tous ceux qui sont passionnés de liberté est encore indispensable, et ne doit pas être détournée sur de nouveaux champs d'activité avant que tout vestige de subordination, toute tentative de différenciation artificielle des sexes, n'aient disparu dans les brouillards du passé.

Margery I. CORBETT ASHBY, *Présidente.*
Carrie CHAPMAN CATT, *Présidente d'honneur.*

Adèle SCHREIBER.	Hoda CHARAOUI.
Margherita ANCONA.	Paulina LUISI.
Germaine MALATERRE-SELLIER.	Friedrikke MÖRCK.
Rosa MANUS.	Ruth MORGAN.
Frantiska PLAMINKOVA.	Eugénie DE REUSS JANCOULESCU.
Emilie GOURD.	Bessie RIESCHBIETH.
Frances M. STERLING.	La Marquesa DEL TER.
Suzanne GRINBERG-AUPOURRAIN	Avra THEODOROPoulos.
Julie ARENHOLT.	Dorothee VON VELSEN.
Milena ATANATSKOVITCH.	Ingeborg WALIN.

Informations concernant le Congrès

Délégués.

Toute Association nationale affiliée à l'Alliance ou toute Fédération d'Associations nationales affiliées à l'Alliance a le droit de se faire représenter par 12 délégués officiels et 12 délégués suppléants.

Les délégués ont le droit de parole et de vote. Les délégués suppléants remplacent des délégués absents, et ont alors seulement droit de parole et de vote.

Suivant les statuts de l'Alliance (Art. XI adopté à Rome), le Conseil International des Femmes a le droit de se faire représenter par 3 délégués officiels ayant droit de parole et de vote.

Délégués fraternels.

Les Associations féminines internationales ou nationales qui approuvent le but de l'Alliance et sont recommandées, dans leurs pays respectifs, par les Associations nationales affiliées à l'Alliance, ont droit à 2 délégués dits « fraternels ». Le Comité Exécutif ne peut admettre des Sociétés qui se présentent sans cette recommandation.

Membres de l'Alliance et congressistes.

Les membres individuels et les congressistes peuvent assister aux séances du Congrès.

Cotisations.

Tout délégué, membre ou congressiste (sauf les membres à vie et les délégués des gouvernements) doivent acquitter une cotisation dont le montant et le mode de paiement seront annoncés plus tard.

Pouvoirs.

Les délégués représentant des Associations devront apporter un pouvoir revêtu de la signature de la Présidente ou de la Secrétaire de leur Association.

Correspondance.

Toutes les lettres devront, jusqu'à avis contraire, être adressées au siège de l'Alliance, 190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S.W. 1.

Programme provisoire du Congrès

MERCREDI 12 JUI:	2 h.—5 h.:	Séance du Comité Exécutif.
	Soir:	Réception de la Presse.
JEUDI 13 JUI:	10 h.—1 h.:	Séance du Comité Exécutif.
	2 h. 30—6 h.:	Séance du Comité International. (Comité et Présidentes siégeant ensemble).
	7 h.:	Dîner offert par Mrs. Ashby au Comité Exécutif et aux Présidentes.
	8 h. 30:	Séance éventuelle du Comité Exécutif.
VENDREDI 14 JUI:	Matin:	Réunion simultanée de trois Commissions Internationales (réunions réservées aux membres des Commissions seulement).
	Après-midi:	Réunion simultanée de trois Commissions Internationales (réunions réservées aux membres des Commissions seulement).
	Soir:	Dîner offert par la Présidente et par le Comité en l'honneur de personnalités marquantes.
SAMEDI 15 JUI:	Matin:	Réunion simultanée de trois Commissions Internationales (réunions réservées aux membres des Commissions seulement).
	Après-midi:	Réunion des délégations sur convocation de leur présidente.
	5 h.—10 h.:	Réception offerte par Mme Schreiber-Krieger au Comité et aux Présidentes. Invitations particulières, etc. pour les déléguées.
DIMANCHE 16 JUI:	Matin:	Réunion de la Commission des Finances.
	Après-midi:	La Présidente et les membres du Comité reçoivent les déléguées. Visite de Berlin et excursions dans les environs.
	Soir:	Réception officielle, ou Réception offerte par le Comité aux déléguées.
LUNDI 17 JUI:	Matin:	Ouverture du Congrès. Discours de la Présidente. Discours officiels de bienvenue. Rapport de la Commission des Admissions. Appel des déléguées et défilé des délégations.
		Séance d'anniversaire. <i>Vingt-cinq ans de triomphe du Suffrage féminin.</i> Oratrice: Mrs. Chapman Catt.

	Après-midi:	<i>Vingt-cinq ans de travail et de progrès vers l'égalité légale, morale et économique.</i>
	Soir:	Réception officielle.
MARDI 18 JUIN:	Matin:	Séance administrative du Congrès. Adoption par le Congrès de son règlement. Rapport du Comité Exécutif. Rapport sur <i>Jus Suffragii</i> . Rapport sur les relations de l'Alliance avec la S. d. N. et le B. I. T. Modifications aux statuts.
	Après-midi:	Rapport et Résolutions de la Commission de la nationalité de la femme mariée. Rapport et Résolutions de la Commission de l'égalité légale de la femme.
	Soir:	Meeting public: <i>L'activité des femmes parlementaires et membres de Conseils municipaux</i> , sous la présidence de Mme Plaminkowa, sénateur (Tchécoslovaquie).
MERCREDI 19 JUIN:	Matin:	Rapport et Résolutions de la Commission des Allocations familiales. Rapport et Résolutions de la Commission de la situation de la mère non mariée et de son enfant. (Les élections du Comité auront lieu ce jour-là; l'heure en sera indiquée plus tard.)
	Après-midi:	Rapport et Résolutions de la Commission pour l'égalité des conditions de travail entre hommes et femmes.
	Soir:	Opéra.
JEUDI 20 JUIN:	Matin:	Finances. L'avenir de l'Alliance. Son programme de travail pour le suffrage féminin et l'égalité des droits de la femme.
	Après-midi:	Rapport et résolutions de la Commission de la Police féminine.
	Soir:	Meeting public: <i>La Police féminine</i> . Présidente, M ^{lle} Rosa Manus (Hollande).
VENDREDI 21 JUIN:	Matin:	Rapport et Résolutions de la Commission pour l'égalité de la morale et contre la traite des femmes. Rapport du Bureau bibliographique.
	Après-midi:	Rapport et Résolutions de la Commission pour la Paix et la Société des Nations.
	Soir:	Meeting public: <i>La Paix</i> . Présidente: Miss Ruth Morgan (Etats-Unis).
SAMEDI 22 JUIN:	Matin:	Résultat des élections. Affaires imprévues.
	Après-midi:	Session des femmes électrices.
	Soir:	Meeting de jeunesse. Présidente: M ^{lle} M. Atanatskovitch (Yougoslavie).
DIMANCHE 23 JUIN:	Midi:	Démonstration en faveur de la Paix (Théâtre populaire).
LUNDI 24 JUIN:	Matin et après-midi:	Dernière séance du Comité.

IN MEMORIAM

Alfred de Meuron (1857-1928)

C'était, dans toute la valeur du terme, un homme de bien que celui auquel une foule émue, où se coudoyaient dans un chagrin commun hommes et femmes de tous les milieux de la population genevoise, a rendu jeudi les derniers hommages. Un homme de bien parce qu'il était intègre et consciencieux, large et tolérant, épris de justice et de droiture, actif et persévérant, d'une modestie qui allait jusqu'à l'humilité, et surtout profondément bon, d'une bonté bienveillante, chaude et réconfortante qui faisait de lui l'ami de tous ceux — et ils furent innombrables — qui eurent le privilège de l'approcher, soit pour collaborer à ses diverses activités, soit pour trouver auprès de lui conseils judicieux, appui moral et réconfort.

D'origine neuchâteloise, mais membre de la branche vaudoise de cette famille (il était le frère cadet de M. Aloys de Meuron, ancien conseiller national), M. Alfred de Meuron avait passé à Genève la plus grande partie de cette vie mise au service de son prochain.

Il appartenait ainsi de près à nos trois cantons romands, mais son activité si étendue avait dépassé ces bornes restreintes, et dans le domaine national (car il fut président ou membre de Comités directeurs de plusieurs Associations suisses), comme dans le domaine international (car il fut de longues années durant président de la Commission administrative de la Fédération abolitionniste internationale, délégué suisse à tous les Congrès internationaux contre la traite des femmes, et, plus récemment, membre de la Commission sur la traite des femmes de la Société des Nations), son nom était connu, apprécié, aimé et respecté. L'hommage que lui rendit encore tout dernièrement cette Commission d'experts, composée de spécialistes choisis à travers le monde comme les meilleurs et les plus compétents, et qui tint expressément à inscrire au procès-verbal d'une de ses séances, que si elle avait pu mener à bien son travail, c'était en bonne partie grâce au labeur et à l'expérience de M. de Meuron, est là pour le prouver.

Et c'est ce côté-là de son activité — et quelque bienfaisante et féconde que puisse être d'autre part celle qu'il mit au service de la Croix-Bleue, de l'Évangélisation populaire, ou des Coopératives suisses de consommation, — dont nous, féministes suisses et féministes de tous les pays, pouvons être spécialement reconnaissantes à Alfred de Meuron. Car peu d'hommes ont fait autant que lui pour lutter contre l'odieux trafic de femmes et d'enfants; peu d'hommes comme lui ont mené une lutte sans relâche contre l'inique système de la réglementation de la prostitution, et contre la conception fautive de la double morale qui est à sa base. Comme Auguste de Morsier, qui fut son compagnon de luttés, et avec lequel, rompant avec les entraves de leur milieu, il esquissa une page d'histoire politique genevoise en créant, sur la base de principes de justice sociale, le Groupe national, qu'ils représentèrent tous deux au Grand Conseil pendant une dizaine d'années, et dont le journal le *Signal* fut l'organe; comme de Morsier, dont le rapprochaient aussi les mêmes études et la même activité professionnelle d'ingénieur, qui étayèrent d'une solide base scientifique leur travail social; comme cet autre ami de nos causes parti cinq ans avant lui, de Meuron avait subi très fortement l'influence de Joséphine Butler (et la dernière fois qu'il put prendre la parole en public avant de s'aliter définitivement, ce fut pour célébrer le centenaire de la vaillante apôtre, le 17 avril dernier), et fut un féministe profondément convaincu, un féministe par esprit de justice — et ceux-là sont les vrais. Les circonstances sans doute orientèrent davantage son inspiration féministe du côté de l'égalité de la morale que de celui de l'égalité politique, à laquelle il tenait essentiellement cependant, et pour laquelle il prêta toujours, toutes les fois que l'on faisait appel à lui, son concours si parfaitement désintéressé; mais alors sur quel vaste champ ne s'étendit pas son activité en ce domaine si important de nos revendications, parce qu'il touche aux instincts les plus profonds et les moins avoués de l'âme masculine! Faut-il rappeler ici qu'il fut, avec Louis Bridel et d'autres de nos féministes suisses de la fin du siècle dernier, un fondateur de cette *Revue de Morale sociale*, dont l'existence fut malheureusement trop brève, et qui défendait nos droits entre autres droits humains? qu'il fut membre de cette Commission pour la réforme de la situation légale de la femme, qui préleva aux travaux précédant le Code civil, parce qu'il se rendait compte sans doute combien tous les efforts en matière d'égalité des sexes sont solidaires? et faut-il surtout rappeler qu'il fut l'initiateur enthousiaste, le chef de chaque instant, de cette campagne contre les maisons de tolérance à Genève, dont l'heure dramatique et palpitante fut la fameuse votation du 22 mars 1896? Tout le chagrin des défaites, toute la lie des insultes, toute l'exaspération d'une populace, qui comprenait mal de quoi il s'agissait, et dont on avait flatté le chauvinisme cantonal en la dressant à coup de calomnies contre les deux Vaudois (Bridel et de Meuron) qui « venaient salir Genève » (comme si Genève ne se salissait pas davantage elle-même en légalisant officiellement le vice!), de Meuron connut ces amertumes. Mais sa sérénité n'en avait pas été altérée: n'avait-il pas pour lui sa conscience que révoltait l'oppression exercée sur de malheureuses créatures, mises seules au ban de la société pour servir aux appétits masculins? Infatigable, il continua la lutte sur d'autres terrains, dans d'autres pays, enregistrant avec joie chaque recul de la prostitution réglementée, chaque écroulement de l'odieux système. Et il devait lui être donné de voir sonner à Genève l'heure de la revanche complète, l'heure où un Grand Conseil, à l'unanimité sauf une voix, se déclarait en principe contre l'existence des maisons closes, celle où un Conseil d'Etat en majo-